

Lutte contre le surendettement : le Grand Conseil accepte un postulat sur un impôt à la source de manière volontaire !

L'impôt est au cœur de la problématique du surendettement. Il l'est en raison de la part proportionnellement importante qu'il représente dans le revenu, mais aussi de la complexité du système fiscal, notamment pour certains groupes de la population : les jeunes le plus souvent, les personnes précarisées ou encore certains rentiers AVS, touchés par exemple par des hospitalisations régulières ou de longue durée.

Demandé depuis longtemps par les milieux associatifs – tels que Caritas ou le CSP –, le prélèvement de l'impôt de manière volontaire et facultative, comme le permet le droit fédéral, est ainsi favorable tant pour certains contribuables que pour les collectivités publiques.

Il s'inscrit dans une logique **gagnant-gagnant**, bénéfique à la fois pour les contribuables et pour les collectivités.

Pour le contribuable :

- Le paiement est étalé sur l'année, ce qui lisse la charge fiscale – en l'occurrence sur 12 mois au lieu de 10 – et réduit les risques d'omission ou de retard.
- Le système s'adapte mieux aux évolutions de la vie professionnelle (chômage, retraite, changement de salaire, etc.).
- Une personne ou un ménage à risque dispose d'une meilleure vision de sa situation financière, de son revenu net disponible et réel. Cela permet une prise de conscience des risques liés à la contraction de crédits ou à des dépenses trop somptuaires au regard de sa situation économique.
- Le prélèvement direct, sur une base volontaire, permet de réduire les inégalités entre citoyens et personnes titulaires d'un permis de séjour qui

bénéficient déjà de cette pratique.

Pour l'État et les communes :

- Le prélèvement à la source réduit les frais de recouvrement et de poursuites, ainsi que le risque d'impayés, puisque l'impôt est perçu avant que le contribuable ne reçoive la totalité de son revenu.
- Il sécurise les recettes publiques et facilite la gestion de la trésorerie de l'État.

À l'instar du canton de Bâle-Ville, et à la demande de certaines collectivités ainsi que des milieux associatifs, le Grand Conseil neuchâtelois a accepté, par 65 voix contre 32, un postulat VertPOP, amendée par le groupe socialiste, demandant d'étudier l'instauration d'une « **Perception sur une base volontaire pour lutter contre le surendettement** » (à l'origine : Impôt à la source sur une base volontaire pour lutter contre le surendettement)

En résumé, à l'image des cotisations sociales dont le prélèvement à la source est obligatoire, **l'impôt direct prélevé de manière volontaire et facultative constitue le levier le plus efficace pour lutter contre le surendettement et ses conséquences**, le plus souvent dramatiques.

Connaissez-vous la tour Jürgensen ?



Désignée plus belle localité du canton par nos confrères de Canal Alpha, Les Brenets regorgent de trésors. Parmi ceux-ci, l'emblématique tour Jürgensen surplombe la petite cité des Rives du Doubs.

Un style néo-médiéval

De style néo-médiéval, la tour a de quoi surprendre : un carré parfait de 4 mètres de côté et une hauteur de 14 mètres coiffant le sommet des arbres. L'escalier en colimaçon, composé de 66 marches, conduit le visiteur à une plate-forme belvédère offrant une vue exceptionnelle sur la Vallée du Doubs. Le promeneur peut alors contempler la rivière et ses méandres, les vastes forêts françaises et suisses, les crêtes du Jura, Villers-le-Lac, ainsi que le bourg historique des Brenets.

Devant ce vaste panorama, le visiteur, agrippé aux créneaux, s' imagine l'espace d'un instant en Saint-Louis, Richard Coeur de Lion, Aliénor d'Aquitaine ou, plus proche de chez nous, en Jean d'Aarberg. Guettant l'arrivée des hommes du prieuré de Morteau ou des Bourguignons, il fait sienne la devise médiévale : « Au cœur vaillant, rien d'impossible ! »... sauf que l'édifice ne remonte qu'aux environs de 1870 ! Cette tour de guet est en réalité l'oeuvre d'un horloger romantique : Jules II Jürgensen.

Les Jürgensen

La famille danoise Jürgensen est bien connue dans la Mère commune. En 1797, Urban est envoyé par son père au Locle pour travailler dans l'atelier de J.-F. Houriet, avant d'épouser la fille de ce dernier. Après un séjour de six ans à Copenhague, les Jürgensen reviennent en 1807 dans notre belle cité et s'installent dans la Maison dite du Grand Perron (voir notre édition du 28 mars 2025). L'amitié du fils, Jules, avec le poète danois Hans-Christian Andersen marquera l'histoire du Locle. Le célèbre poète y écrira d'ailleurs « Agnes et le Triton ».

C'est finalement Jules II, fils de Jules I et petit-fils d'Urban, qui fit sans doute construire la tour. Autour d'elle planent des mystères sur lesquels nombre d'historiens se sont cassé la tête. En quelle année a-t-elle été construite ? Quelles étaient les motivations de son fondateur ? Une légende voudrait que cette tour ait été bâtie afin de permettre à Jules d'apercevoir son amour platonique de l'autre côté de la frontière. D'autres considèrent qu'il s'agissait d'un hommage à sa épouse ou à son fils.

La sauvegarde de l'édifice

Durant le XXe siècle, le bâtiment subit les dégradations du temps. Laisse à l'abandon, il faut attendre les années quatre-vingt pour que des tentatives de préservation de l'édifice soient lancées. En 1995, une association pour la réhabilitation de la tour voit le jour. La brenassière Frédérique Vouga en prend la présidence, tandis que le comité d'honneur est présidé par René Felber, ancien maire du Locle, conseiller fédéral et président de la Confédération suisse. En 1998, la tour renaît de ses cendres sous la direction de l'architecte Pierre Studer. Les festivités sont grandioses, marquées notamment par la présence de l'ambassadeur et d'une délégation du Danemark.

Comment s'y rendre ?

Depuis lors, la tour est devenue un haut lieu de pérégrinations dans nos montagnes. Parmi les itinéraires possibles, celui depuis la gare des Brenets est des plus bucoliques. Descendez tout d'abord la rue du même nom et tournez à gauche sur la rue Pierre-Seitz. Un parcours d'un peu plus d'un kilomètre vous conduira, entre pâturages et forêts, vers l'édifice tant convoité. À sa base, un

foyer et des tables en bois vous attendent pour un moment convivial. Entrez alors dans la tour. Vous y trouverez une inscription : JfuJ (Jules Frederic Urban Jürgensen, dit Jules II) et le reste de ce qui devait être un mausolée. L'urne funéraire ne s'y trouve d'ailleurs plus. Jamais ouverte, celle-ci est en main de la Ville du Locle.

Une citation est inscrite dans la pierre : « On est jamais vaincu lorsque l'on est immortel ». La tour Jürgensen l'est peut-être. Si Alexandrie avait son phare et Rhodes ses colosses – aujourd'hui tous deux disparus –, Les Brenets ont encore la leur ! Haut lieu touristique, la tour Jürgensen culmine au-dessus des Brenets... et embellit encore ce beau morceau de terre neuchâteloise...

Article « Connaissez-vous la tour Jürgensen ? » paru le 22 août 2025 dans Le Ô. Les informations ont été tirées du fond d'archive constitué et transmis par David Favre.